

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE

GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET

agissant de concert avec la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE HENRI MAIRE**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Henri Maire (« **Henri Maire** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 22 juillet 2015, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Henri Maire.

Le présent document complète la note d'information en réponse relative à l'offre publique d'achat simplifiée de GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET sur Henri Maire (« l'**Offre** ») visée par l'AMF le 21 juillet 2015 sous le numéro 15-388, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Henri Maire (www.henri-maire.fr), et peut être obtenu sans frais auprès de :

- Henri Maire, à son siège social situé Domaine de Boichailles, 39600 Arbois ; et
- Aurel BGC, à son siège social situé au 15/17, rue Vivienne, 75002 Paris.

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	4
2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
2.1 Evénements récents	4
2.2 Assemblée générale	5
2.3 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence 2014	5
3. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	6

PREAMBULE : PRESENTATION DE L'OFFRE

Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 1° et 234-5 du règlement général de l'AMF, la société Grands Vins Jean-Claude Boisset, société par actions simplifiée au capital de 7.693.864 euros, dont le siège social est situé rue des Frères Montgolfier 21700 Nuits-Saint-Georges, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 300 221 017 (ci-après « **BOISSET** » ou l'« **Initiateur** »), agissant de concert avec la société Henri Maire Développement (ci-après « **HMD** »), ensemble dénommés ci-après le « **Concert** », a déposé le 7 juillet auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée (dont le projet de note d'information) aux termes duquel BOISSET propose, de manière irrévocable, aux actionnaires d'Henri Maire, société anonyme au capital de 20.122.167,30 euros divisé en 11.836.569 actions de 1,70 euro de valeur nominale chacune (ci-après les « **Actions Henri Maire** »), dont le siège social est situé Domaine de Boichailles, 39600 Arbois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lons le Saunier sous le numéro 625 580 279 (ci-après « **Henri Maire** » ou la « **Société** ») et dont les actions ordinaires sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000061087, d'acquérir la totalité des 11.836.569 actions de la Société (à l'exception de celles détenues par HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, des actions auto-détenues par la Société, et des BSA non cotés détenus par Manuel Guilherme), au prix unitaire de 2,17 euros par Action Henri Maire (l'« **Offre** »).

Conformément à la réglementation applicable, et notamment, aux articles 233-1 et 234-5 du règlement général de l'AMF, l'Offre a été déposée à titre obligatoire par Boisset, en application de l'article 234-5 du règlement général de l'AMF, compte tenu de « l'excès de vitesse » réalisé par BOISSET au résultat des opérations intervenues le 25 février 2015. Ces dernières ont en effet conduit BOISSET à augmenter sa participation au capital d'Henri Maire de plus de 1% en moins de douze mois consécutifs alors même que sa détention antérieure était comprise entre 30% et la moitié du nombre total d'actions et des droits de vote, soit de 32,97% à 51,54%.

L'Initiateur a ensuite augmenté sa participation à 54,79% du capital social et des droits de vote de la Société à l'issue de l'opération en date du 24 juin 2015.

À la date de la présente note, le Concert détient un nombre total de 11.508.490 Actions Henri Maire, représentant 97,23 % du capital et autant de droits de vote de la Société.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation.

Sous réserve des termes et conditions de l'Offre exposés dans la note d'information, l'Offre porte ainsi sur la totalité des Actions Henri Maire existantes non détenues par le Concert, à l'exception (i) des 27.060 actions auto-détenues par la Société que cette dernière a décidé de ne pas apporter à

l'Offre et (ii) des 124.879 BSA non cotés détenus par Manuel GUILHERME et qui ont fait l'objet d'un engagement de conservation et de non-exercice, soit 301.019 actions de la Société, au jour du dépôt du projet d'Offre.

Coûts et modalités de financement de l'Offre

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les frais d'intermédiaires, les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication ainsi que le montant des frais relatifs au financement de l'Offre est estimé à environ 200.000 euros (hors taxes).

L'Offre sera intégralement financée par des fonds propres et quasi-fonds propres de l'Initiateur.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007, le 24 juin 2011 et le 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Henri Maire est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Henri Maire figurent dans le document de référence 2014 de la Société incluant les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014, déposé auprès de l'AMF le 17 juin 2015, sous le numéro D.15-0616 (le « **Document de Référence** »), et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le Document de Référence d'Henri Maire est disponible sur le site Internet de la Société (www.henri-maire.fr), au sein de la rubrique Investisseurs / Etats financiers (<http://www.henri-maire.fr/page/investisseurs/101/>) et peut être obtenu sans frais, sur simple demande adressée à la Société. Le Document de Référence 2014 inclut notamment les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le présent document met à jour les informations contenues dans le Document de Référence 2014.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 Evénements récents

Depuis la date de dépôt du Document de Référence auprès de l'AMF, les événements marquants intervenus ont été les suivants :

- Le 22 juin 2015, le groupe Henri Maire a procédé au remboursement anticipé de l'ensemble de ses dettes bancaires historiques qui avaient fait l'objet en juillet 2010 d'un protocole de

conciliation, représentant une somme de 5.021.464 € (intérêts compris), ce qui a notamment eu pour effet de lever l'ensemble des sûretés profitant aux banques créancières (fonds de commerce de la Société, warrants sur stocks, hypothèques et cautions hypothécaires).

Ce remboursement anticipé a été financé à hauteur de 1.100 K€ via un crédit-relais consenti par BOISSET (ledit crédit-relais ayant été intégralement remboursé le 30 juin 2015), le surplus soit 3.921 K€ ayant été financé sur les ressources du groupe (liquidation de valeurs mobilières de placement, disponibilités et mobilisation de créances).

- Le 24 juin 2015, BOISSET a acquis auprès de Monsieur Jean-Luc PIERRE un bloc de 385.466 actions de la société Henri Maire, ce qui a eu pour effet de porter la participation de BOISSET dans Henri Maire de 51,54% à 54,79% et de sortir Monsieur Jean-Luc PIERRE du concert mis en place le 30 septembre 2013 entre HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et BOISSET et que Monsieur Jean-Luc PIERRE avait intégré le 25 février 2015. La cession du bloc de titres de Monsieur Jean-Luc PIERRE a été réalisée pour un prix ferme et définitif de 2,17 euros par action cédée.
- Le 7 juillet 2014, BOISSET, agissant de concert avec la société Henri Maire Développement, a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes de laquelle BOISSET propose, de manière irrévocable, aux actionnaires d'Henri Maire d'acquérir la totalité des actions non détenues par ledit concert au prix unitaire de 2,17 euros par action de la société Henri Maire, à l'exception (i) des actions auto-détenues par la Société et (ii) des 124.879 bons de souscription d'actions (non cotés) attachés aux 124.879 obligations (non cotées) de 2 € de nominal chacune détenues par Monsieur Manuel GUILHERME, étant précisé que ces titres ont fait l'objet le 1^{er} juin 2015 d'un engagement de conservation et de non exercice pendant une période de 18 mois à compter du dépôt de l'offre publique de BOISSET.

2.2 Assemblée générale

L'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est tenue le 24 juin 2015 et a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises à l'exception toutefois de la septième résolution relative à l'autorisation en matière de rachat par la Société de ses propres actions.

2.3 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence 2014

Depuis le dépôt du Document de Référence 2014, Henri Maire a publié le 8 juillet 2015 un communiqué :

« Dépôt d'un projet de note d'information établi par Henri Maire en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par GRANDS VINS JEAN-CLAUDE BOISSET ».

<http://www.henri-maire.fr/page/investisseurs/100/197/>

3. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 22 juillet 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui incorpore par référence le Document de Référence 2014, et qui sera diffusé le 23 juillet 2015, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'acquisition simplifiée, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Grands Vins Jean-Claude Boisset et visant les actions de la société Henri Maire. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Arbois, le 22 juillet 2015

Monsieur Patrick Coupier
Directeur Général d'Henri Maire